

QUESTIONS ET RÉPONSES #2
Formation linguistique virtuelle en français - 10210477

QUESTIONS AND ANSWERS #2
Virtual French language training – 10210477

Note: Les questions sont publiées dans la langue utilisée par l'entreprise. Les réponses sont fournies dans les deux langues officielles.

Note: Questions are provided in the language used by the firm. Answers are provided in both official languages.

Question 1: Dans l'énoncé de travail, il est mentionné que chaque apprenant recevra une (1) heure de formation individuelle par semaine. Je présume que ce sont des cours rotationnels c.à.d. qu'un apprenant finit et un autre commence immédiatement de façon que la ressource enseignante faite 3 heures successives soit le matin, l'après-midi ou les deux cinq (5) jours par semaine étant donnés, comme vous le savez aussi, que les instructeurs commencent à se faire de plus en plus rares. Ma question est la suivante :

Pourriez-vous garantir que la ressource enseignante travaillera semi-temps plein (demi-journée) ou à temps plein (6 h par jour, 5 jours par semaine) et si un apprenant est absent, il pourra se faire remplacer par un autre.

Réponse 1 : Non, tel que mentionné dans l'énoncé des travaux, cet appel offre est pour formation virtuel en français au besoin. Nos arrangements pour l'horaire des sessions de formation seront basés sur une correspondance individuelle entre la disponibilité de l'enseignant et celle de l'employé.

Quant à la question de savoir s'il est possible de faire appel à un enseignant suppléant en cas d'absence d'un enseignant, oui, nous l'avons fait avec les fournisseurs de services précédents.

Answer 1: No, as mentioned in the statement of work, this request for proposal is for virtual training in French as and when required. Our scheduling arrangements for training sessions will be based on a one-to-one match between the instructor's availability and the employee's availability.

As to the question if a substitute teacher is allowed in case a teacher is absent, yes, we have done this with past service providers.

Question 2 : Dans l'annexe A, au point 7 à la page 19 de 26, il est mentionné qu'une défaillance technique de la part de l'instructeur ou de l'apprenant doit être remise à un autre moment donné. Notre politique est de payer le salaire de l'instructeur si la défaillance n'est pas de sa faute et la séance ne peut pas être remise parce qu'elle sera facturée s'il y a annulation sans un préavis de 48 heures en jours de travail. Toutefois, si la défaillance est de la part de l'instructeur, il est naturel de reprendre la séance. Accepteriez-vous de modifier ce paragraphe au point 7.

Réponse 2 : Dans l'éventualité qu'une telle situation ce présente, le Gouvernement du Canada s'engage à payer les frais encourus de façons juste et raisonnable.

Answer 2: In the event that such a situation arises, the Government of Canada agrees to pay the costs incurred in a fair and reasonable manner.

Question 3: Quel est le volume d'apprenants auquel vous voulez donner accès à la formation ? Si pas un numéro fixe, une estimation pourrait amplement nous aider.

Réponse 3: Nous avons estimé environ 13 apprenants.

Answer 3: We have estimated about 13 learners.

Question 4: Le Patrimoine serait-il intéressé à profiter d'heures de « auto-apprentissage » au-delà des heures de formation/coaching pédagogique ?

Réponse 4: Non, nous ne pouvons aller au-delà de ce qui est indiqué dans l'énoncé des travaux.

Answer 4: No, we cannot go beyond what is indicated in the statement of work.

Question 5: Souhaitez-vous créer des parcours en nombre fixe ou pouvoir ajuster le nombre d'apprenants selon les besoins ? (Et pas que les heures de formation)

Réponse 5 : Comme mentionné dans l'énoncé des travaux, ce contrat porte sur la formation linguistique virtuelle, en français, au besoin.

Answer 5: As mentioned in the statement of work, this contract is for virtual language training, in French as and when required.

Question 6: Les 366h indiqués dans le cahier des charges, sont-elles à prendre en compte pour la totalité des apprenants ? (Par exemple des heures individuelles par apprenant)

Réponse 6 : Oui, tel que mentionné dans l'Annexe B de la demande de proposition, le nombre heure maximale d'apprentissage pour l'année 2021-2022 est de 366h et de 600h maximal total par année d'option.

Answer 6: Yes, as stated in Annex B of the request for proposal, the maximum number of learning hours for the 2021-2022 year is 366 hours and a maximum total of 600 hours per option year.

Question 7: Ce besoin en termes d'heures, est-il censé évoluer en cours de contrat, au-delà des 600h indiquées

Réponse 7 : Non

Answer 7 : No

Question 8: Sommes-nous libres de vous proposer autant de parcours que les 366h (puis 600h) le permettent ou avez-vous une socle base d'heures à proposer ?

Réponse 8 : Non. Les 366 heures sont le total maximum à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2022. L'utilisation des 366 heures dépendra du taux d'utilisation des sessions de formation virtuelle par les apprenants. Tel que mentionné dans l'énoncé des travaux, ce contrat est pour de la formation virtuelle en français, au besoin.

Answer 8: No. The 366 hours is the maximum total from the date of contract award through March 31, 2022. Utilization of the 366 hours will depend on the rate of learner utilization of the virtual training sessions. As stated in the statement of work, this contract is for virtual training in French, as and when required.

Question 9 : Avez-vous des attentes en termes d'interface utilisateur et de contenus pédagogiques ? (Plateforme plurilingue, ressources téléchargeables...)

Réponse 9: En termes d'interface utilisateur, les supports d'apprentissage et l'accès aux sessions de formation virtuelles doivent être facilement accessibles avec un minimum d'exigences techniques (par exemple, navigateur Internet, wifi, plateforme de vidéoconférence acceptée par PCH, telle que Zoom et MS Teams) ; l'option de pouvoir télécharger les supports d'apprentissage pour permettre à l'apprenant de travailler hors ligne est préférable.

En termes de contenu éducatif, tel que mentionné dans l'énoncé des travaux, celui-ci doit fournir une formation pour l'évaluation de la langue seconde (ELS) de la Commission de la fonction publique aux niveaux B et C afin d'aider nos employés à maintenir ou à améliorer leur profil linguistique en tant qu'exigence de leur poste de travail.

Answer 9: In terms of user interface, learning materials and access to virtual training sessions should be easily accessible with the least technical requirements (e.g. internet web browser, wifi, PCH accepted videoconference platform such as Zoom and MS Teams); option to be able to download learning materials to enable learner to work offline is preferred.

In terms of educational content, as stated in the statement of work, this should provide training for the Public Service Commission's Second Language Evaluation (SLE) at the B and C levels to help our employees maintain or improve their language profile as a requirement of their position.

Question 10 : Considérez-vous pouvoir mettre à disposition un accès individuel à la solution digitale ?

Réponse 10:

Nous sommes d'accord avec cette option si les conditions suivantes sont remplies :

- elle complétera la séance de formation virtuelle individuelle qu'ils fourniront avec leur instructeur ;
- elle ne constituera pas une dépense supplémentaire et sera incluse dans le taux horaire fourni à la base de paiement; et
- elle sera accessible par Internet et ne nécessitera aucune connexion au réseau (PCH).

Answer 10:

We are okay with this proposed digital solution if these conditions are met:

- it will complement the virtual one-on-one coaching session that they will be providing with their instructor;
- it will not constitute an additional expense and will be included in the hourly rate provided in the basis of payment; and
- it can be accessed through the internet and will not require any connection to our (PCH) network.

Question 11 : J'ai une question au sujet des critères obligatoires techniques. Normalement, en préparant une soumission de ce genre, nous utilisons la pondération de points pour guider le montant de preuve que nous soumettons pour répondre aux critères d'expérience. En ce qui concerne « expérience significative », il n'y a pas de mention du nombre d'heures de formation à l'intérieur des trois ans demandés. Est-ce qu'il suffit de faire preuve de formation donnée sur ces trois ans sans tenir compte du nombre d'heures cumulatives?

Réponse 11: Oui

Answer 11: Yes